

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Date de la convocation
02.07.2024

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,
le huit juillet,
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme MIRALTY, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX

ABSENTE :

Mme VAUCELLE.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Habitat Jeunes : Tarifs au 1^{er} juillet 2024 pour la co-location courte durée
(stage/période d'essai, CDD – 3 mois)**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le logement concerné par ce dispositif, situé au-dessus de la Maison de la Petite
Enfance (MPE) est un ancien logement de fonction qui était non utilisé.

Les jeunes pouvant accéder à cet hébergement doivent avoir – 30 ans et la durée
de location ne doit pas excéder 3 mois. Compte tenu que celui-ci doit toujours faire l'objet
d'un rafraichissement : changement des papiers peints, peinture, ..., il est proposé de ne
pas augmenter le tarif de la location pour l'année 2024/2025, les charges sur ce logement
étant relativement faibles pour la collectivité.

Pour rappel, le loyer avec les charges comprises s'élève à 230 €/mois et peut être
loué à la semaine.

✓ Redevance à la semaine	57.50 €
✓ Redevance pour 2 semaines	115.00 €
✓ Redevance pour 3 semaines	172.50 €
✓ Dépôt de garantie	176.67 €

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,
émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent Monsieur le Président ou sa
représentante à signer les documents s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... 24 JUIL. 2024 ...

Publié le : ... 24 JUIL. 2024 ...

Notifié le :